



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Tchad

Question écrite n° 18107

Texte de la question

M. Jean-Pierre Baeumler attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les atrocités quotidiennement perpétrées dans les deux Logone (Oriental et Occidental) et au Moyen-Chari par les forces armées tchadiennes soutenues notamment par les FIR (forces d'intervention rapide) - proche du président Idriss Déby - sur la population civile de ce pays. Depuis les affrontements d'octobre 1997, à Moundou, opposant les troupes gouvernementales aux forces armées pour la République fédérale (FARF) de Laoukéin Bardé, cette violence s'est graduellement intensifiée et atteint aujourd'hui son paroxysme, ravivant les tensions communautaires cristallisées en septembre 1994. Outre les opposants avérés et potentiels dont il commanditerait l'exécution sommaire, le Gouvernement a suspendu, au mois de mars dernier, les activités de nombreuses organisations tchadiennes dédiées à la défense des droits de l'homme, aujourd'hui bafoués par les autorités. Ainsi, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur les crimes commis tant par les forces nationales que par les FARF, préluant vraisemblablement à une inacceptable évolution du Tchad vers une guerre civile, qui ne manquerait pas d'anéantir durablement ce pays africain d'ores et déjà largement sinistré.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, les régions de Moundou, Sahr et Doba, situées au sud du Tchad, ont été le théâtre au mois d'octobre 1997 de violents affrontements entre les forces armées tchadiennes et la rébellion des FARF. Le Gouvernement français, par la voix du porte-parole du ministère des affaires étrangères, avait alors appelé de ses vœux la cessation des hostilités et la reprise du dialogue. Il avait souligné qu'il n'était pas acceptable que, sous couvert de cette lutte, les opérations de répression débordent sur l'ensemble d'une région ou d'une ethnie et se traduisent par de nombreuses victimes parmi la population civile. Depuis lors, un accord a été signé le 7 mai dernier entre les FARF et les autorités tchadiennes. Un certain nombre de militants des FARF ont été réintégrés dans la vie civile, et il semble que ces forces aient renoncé à l'action armée. Depuis cette date le Gouvernement français n'a pas eu connaissance, contrairement à ce qu'affirme l'honorable parlementaire, d'une intensification de la violence dans les régions de Moundou, Sahr et Doba. Le Gouvernement reste toutefois particulièrement vigilant sur l'évolution de la situation dans ce pays et n'hésite pas à manifester auprès de Njamena sa préoccupation quant au respect des droits de l'homme et des libertés publiques fondamentales. L'entretien accordé le 28 juillet dernier par le ministre délégué à la coopération au ministre des affaires étrangères et de la coopération du Tchad a ainsi été l'occasion d'aborder cette question.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Baeumler](#)

Circonscription : Haut-Rhin (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18107

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 août 1998, page 4369

Réponse publiée le : 5 octobre 1998, page 5399